



Martigues, le 21 novembre 2018

Aux Membres de la CSS de Manosque
(liste des destinataires in fine)

Objet : Réunion de la commission de suivi de site (CSS) - GEOSSEL / GEOMETHANE Manosque

Madame, Monsieur,

Nous vous convions à la réunion de la commission de suivi de site le :

Jeudi 6 Décembre 2018 à 10 h 00
Salle des Fêtes Embarrades à OSCO MANOSCO
611 Avenue du Moulin Neuf - 04100 Manosque

L'ordre du jour est le suivant :

- Quorum
- Approbation du compte rendu de la CSS du 08/12/2017
- Instruction gouvernementale du 06/11/2017 relative à la mise à disposition et à la communication d'informations potentiellement sensibles
- Modification Règlement Intérieur et vote
- Désignation membres du bureau collège exploitant
- Bilan d'exploitation des sites de Géosel et Géométhane depuis dernière CSS
- PPRT :
 - Avancement de la procédure,
 - Rappel des principales dispositions,
 - Vote sur le projet de PPRT
- Questions diverses

Votre participation à cette réunion est importante notamment en raison du quorum et du vote sur le PPRT. Si vous ne pouvez pas assister à la réunion, veuillez donner mandat à un membre désigné dans l'arrêté préfectoral qui pourra vous représenter. Dans ce cas le formulaire « mandat » mis en pièce jointe est à nous retourner (les modalités y sont spécifiées).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le secrétaire de la CSS



Michel Sacher
Directeur Cypres

PJ :

- Arrêté Préfectoral de modification de la CSS du 16/11/2018
- Mandat

Liste des destinataires - Arrêté préfectoral du 16 novembre 2018

Collège Administrations de l'Etat

- | | |
|---|--|
| ✓ Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence | Monsieur le Préfet ou son représentant |
| ✓ Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles | Madame la Chef ou son représentant |
| ✓ Délégation Territoriale Départementale de l'Agence Régionale de Santé | Madame la Déléguée ou son représentant |
| ✓ Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi | Monsieur l'Inspecteur des installations classées ou son représentant |
| ✓ Direction Départementale des Territoires | Monsieur le Directeur ou son représentant |
| ✓ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement | Monsieur le Directeur ou son représentant |
-

Collège Collectivités territoriales ou EPCI

- | | |
|-------------------------------------|---|
| ✓ Conseil Départemental | Monsieur le Conseiller Départemental, Jérôme DUBOIS |
| ✓ Commune de Dauphin | Monsieur le Représentant, Jean-Luc FRAUDENREICH |
| ✓ Commune de Manosque | Monsieur le Représentant, Jacques BRES |
| ✓ Commune de Saint-Maime | Monsieur le Représentant, Jean-Paul MILANI |
| ✓ Commune des Saint-Martin-les-Eaux | Monsieur le Maire, Stéphane DELRIEU |
| ✓ Commune de Villemus | Monsieur le Représentant, Gilles CRETIN |
| ✓ Commune de Volx | Monsieur le Représentant, Denis CHABERT |
-

Collège Exploitants

- | | |
|------------------|--|
| ✓ GESEL MANOSQUE | Monsieur Mathias PELISSIER
Monsieur François BILLARD
Monsieur Daniel BUISSON |
| ✓ GEOMETHANE | Monsieur Damien RAVAUD
Monsieur Romain ROUSSE
Monsieur Jean-Michel NOE |
-

Collège Salariés

- | | |
|------------------|--|
| ✓ GESEL MANOSQUE | Madame Christine SAILLE
Monsieur Jean-Pierre CHAGNET
Monsieur Eric VIGNERON |
| ✓ GEOMETHANE | Monsieur Dominique THIELLAND
Monsieur Thierry TELLO
Monsieur Alain CONTRERAS |
-

Collège Riverains

Madame Clotilde BERKI
Madame Michèle TRAT
Madame Janine BROCHIER
Madame Marie AUDIBERT
Monsieur Benjamin SALICIS
Monsieur Jean-Louis BARRA

Personnes qualifiées

- | | |
|--|--|
| ✓ Cyrès | Monsieur le Directeur, Michel Sacher |
| ✓ Service Départemental d'Incendie et de Secours | Monsieur le Directeur ou son représentant |
| ✓ Services de l'Éducation Nationale | Monsieur le Directeur Académique ou son représentant |

BON POUR POUVOIR

Conformément à l'article 10 du règlement intérieur de la Commission de Suivi de Site de Manosque

- *Lorsqu'il n'est pas suppléé, un membre de la commission peut donner mandat à un autre membre*
- *Nul ne peut détenir plus de 1 mandat*
- *Le mandat est obligatoirement remis au secrétariat ou au président au plus tard en début de séance*

Je soussigné(e)

représentant de.....du collège

donne pouvoir à

représentant dedu collège

à l'effet:

de me représenter et de voter à :

*la Commission de Suivi des Sites GEOSEL et GEOMETHANE Manosque le
Jeudi 6 Décembre 2018 à 10 h 00
Salle des Fêtes Embarrades à OSCO MANOSCO - 611 Avenue du Moulin Neuf
04100 Manosque*

Fait le :

Signature :